



## Avis d'appel d'offres N°02/2025

### DESIGNATION D'UN AVOCAT OU UNE SOCIETE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS POUR REPRESENTER L'AGENCE DE PROMOTION ET DE L'INVESTISSEMENT EXTERIEUR AUPRES DES TRIBUNAUX ET INSTANCES JUDICIAIRES PONDANT LES TROIS ANNEES DU 2025 JUSQU'A 2028

L'Agence de Promotion et de l'Investissement Extérieur «FIPA-Tunisia» lance un appel d'offres pour la désignation d'un avocat ou une société professionnelle d'avocats pour la représenter auprès des tribunaux et instances judiciaires pendant les trois années du 2025 jusqu'à 2028.

Les avocats inscrits auprès de la cour de cassation et les sociétés professionnelles des avocats dont un avocat au moins est inscrit auprès de la cour de cassation et intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès du bureau d'ordre central de la **FIPA-Tunisia** munies de leur cachet pendant l'horaire administratif ou télécharger le cahier des charges sur le site web des marchés publics ([www.marchespublics.gov.tn](http://www.marchespublics.gov.tn)) ou sur le site web de l'ordre national des avocats de Tunisie (<https://avocat.org.tn>) ou sur le site web de la **FIPA-Tunisia** ([www.investintunisia.tn](http://www.investintunisia.tn)).

Les offres des soumissionnaires seront envoyées sous pli recommandé ou par Rapid-poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de la **FIPA-Tunisia** contre récépissé au nom de Monsieur le Directeur Général de L'Agence de Promotion et de l'Investissement Extérieur «**FIPA-Tunisia**» à l'adresse suivante :

**Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur FIPA-Tunisia**

**Rue Salaheddine El Ammami-Centre Urbain Nord -1004 Tunis**

La date limite de la réception des offres est fixée au **Mercredi 06 Août 2025 à 10h00**. Seul le cachet du bureau d'ordre central de la **FIPA-Tunisia** fait foi.

L'enveloppe extérieure doit porter, outre l'adresse de l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur FIPA-Tunisia, la mention :

**« A ne pas ouvrir – Appel d'offres N° 02/2025 :  
« DESIGNATION D'UN AVOCAT OU UNE SOCIETE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS  
POUR REPRESENTER L'AGENCE DE PROMOTION ET DE L'INVESTISSEMENT  
EXTERIEUR AUPRES DES TRIBUNAUX ET INSTANCES JUDICIAIRES PONDANT LES  
TROIS ANNEES DU 2025 JUSQU'A 2028 »**

Cette enveloppe extérieure doit contenir :

- Une enveloppe 1 fermée comportant l'offre administrative prévue à l'article 11 du cahier des charges.
- Une enveloppe 2 fermée comportant l'offre technique prévue à l'article 11 du cahier des charges.

La séance publique d'ouverture des plis sera tenue **le Mercredi 06 Août 2025 à 11h00** au siège de la **FIPA-Tunisia**, en présence des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une procuration).

Les soumissions demeurent valables pour une période de **120 jours** à partir du lendemain de la date limite fixée pour la remise des offres.